

FONDS DE DOTATION ADMR DU CANTAL

Siège social : 1 rue Meallet de cours 15000 AURILLAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

FONDS DE DOTATION ADMR DU CANTAL

Siège social : 1 rue Maellet de cours 15000 AURILLAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation ADMR du Cantal** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 7 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à St Germain Laprade, le 12 novembre 2020
Cabinet Allègre Faure et Associés



Stéphane Faure
Commissaire aux comptes

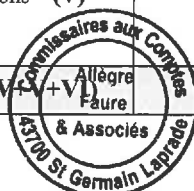
Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction, de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	23 000		23 000	23 000			
	Constructions	697 411	83 597	613 814	655 970	42 156	6.43	
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	10 915	769	10 146		10 146		
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts	10 000		10 000	10 000				
Autres immobilisations financières								
Total I	741 326	84 366	656 960	688 970	32 010	4.65		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés							
	Autres créances							
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	35 309		35 309	63 798	28 489	44.66		
Charges constatées d'avance (3)				493	493	100.00		
Total III	35 309		35 309	64 291	28 982	45.08		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	776 635	84 366	692 269	753 261	60 992	8.10		



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12 31/12/2018	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	363 174	343 174	20 000	5.83
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	23 587	10 962	12 625	115.18
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 349	12 625	7 276	57.63
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	10 000	10 000			
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	344 238	329 587	14 651	4.45	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	345 751	376 211	30 460	8.10
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 280	47 463	45 183	95.20
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	348 031	423 674	75 643	17.85
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	692 269	753 261	60 992	8.10

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



348 031 423 674

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12 31/12/2018	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	49 181	12 150	37 031	304.78
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits		9 630	9 630	100.00
Total I	49 181	21 780	27 401	125.81
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	3 137	2 671	465	17.42
Impôts, taxes et versements assimilés	3 987	4 228	241	5.70
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	42 925	22 449	20 476	91.21
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	50 049	29 348	20 700	70.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	868	7 568	6 701	88.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

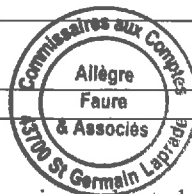
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 481	4 717	235	4.99
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 481	4 717	235	4.99
2. Résultat financier (V-VI)	4 481	4 717	235	4.99
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 349	12 285	6 936	56.46
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		340	340	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		340	340	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		340	340	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	49 181	21 780	27 401	125.81
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	54 530	34 405	20 125	58.49
Solde intermédiaire	5 349	12 625	7 276	57.63
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	5 349	12 625	7 276	57.63



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 692 269.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 49 181.00 Euros et dégageant un déficit de 5 349.01- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants, le cas échéant, reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés de Comité de la Réglementation Comptable (CRC) sous réserve de la dérogation mentionnées ci-après :

L'association arrête ses comptes en respectant les principes du règlement 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement 99-01 au titre des modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Informations générales complémentaires

Le fonds de dotation a fait l'objet d'une déclaration en préfecture en date du 9 novembre 2015 et d'une publication au JO en date du 12 décembre 2015.

Le fonds de dotation a reçu une dotation initiale de 15 000 € que le conseil d'administration a décidé de rendre consommable pour permettre au fonds de dotation de faire face à ses dépenses de fonctionnement et le cas échéant financer des projets qui lui seraient présentés dans le cadre de son objet social.

Le fonds de dotation a reçu une dotation complémentaire en numéraire de 340 000 € dont le conseil d'administration a décidé l'affectation en fonds non consommables à hauteur de 325 000 € et à hauteur de 15 000 € en fonds consommables pour financer le fonctionnement du fonds de dotation pour l'exercice 2016.

Le fonds de dotation a reçu 10 000 € en apport qui ont été utilisés pour faire un prêt à une association qui devra utiliser cette somme pour venir en aide à un membre de son réseau en difficulté financière.

Le fonds de dotation a reçu une dotation complémentaire en numéraire de 27 804 € dont le conseil d'administration a décidé l'affectation en fonds non consommables à hauteur de 14 574 € et à hauteur de 13 230 € en fonds consommables pour financer le fonctionnement du fonds de dotation pour l'exercice 2017 plus les honoraires liés à la rédaction du contrat de location avec la Fédération ADMR.

Le fonds de dotation a reçu en 2019 une dotation complémentaire en numéraire de 20 000 € dont le conseil d'administration a décidé l'affectation en fonds non consommables.

Solde au 31 décembre 2019 :

Les fonds consommables dotés à hauteur d'un montant total de 43 230 € ont été partiellement repris (15 000 € en 2016 ; 15 000 € en 2017 et 9 630 € en 2018) d'où un solde résiduel de 3 600 €.

Les fonds non consommables s'élèvent à $325\,000\ € + 14\,574\ € + 20\,000\ € = 359\,574\ €$.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	23 000		
Constructions sur sol propre	697 411		
Installations générales agencements aménagements divers			10 915
TOTAL	720 411		10 915
Prêts, autres immobilisations financières	10 000		
TOTAL	10 000		
TOTAL GENERAL	730 411		10 915

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			23 000	23 000
Constructions sur sol propre			697 411	697 411
Installations générales agencements aménagements divers			10 915	10 915
TOTAL			731 326	731 326
Prêts, autres immobilisations financières			10 000	10 000
TOTAL			10 000	10 000
TOTAL GENERAL			741 326	741 326

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	41 441	42 156		83 597
Installations générales agencements aménagements divers		769		769
TOTAL	41 441	42 925		84 366
TOTAL GENERAL	41 441	42 925		84 366

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	42 156				
Instal.générales agenc.aménag.divers	769				
TOTAL	42 925				
TOTAL GENERAL	42 925				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	10 000	2 000	8 000
TOTAL	10 000	2 000	8 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	252	252		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	345 499	30 768	126 473	188 258
Fournisseurs et comptes rattachés	2 280	2 280		
TOTAL	348 031	33 300	126 473	188 258
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 441			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

* décomposition de l'immeuble d'origine (237 885 €) et des travaux réalisés (459 525 €) par nature

* mise en service et début d'amortissement des travaux réalisés en date du 17 septembre 2018

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	7 à 25 ans

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	252
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 280
Total	2 532

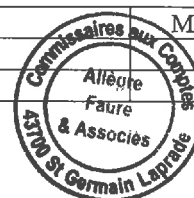
Charges et produits constatés d'avance

Néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219 498
Total	219 498



Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 5 SEPTEMBRE 2016
 Montant initial de cette garantie : 230 000
 Montant restant dû en capital : 219 498
 Date de fin d'échéance de la garantie : 10/09/2035
 Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS

Emprunt du : 5 SEPTEMBRE 2016
 Montant initial de cette garantie : 70 000
 Montant restant dû en capital : 219 498
 Date de fin d'échéance de la garantie : 10/09/2031
 Nature de la sûreté réelle : CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE FEDERATION DEPARTEMENTALE
 : ADMR CANTAL